

Image not found or type unknown



Mis à disposition site internet à une association

Par **Audrey72**, le **04/04/2011** à **17:37**

Bonjour,rrnrnje suis en train de créer un site internet spécialisé dans le tourisme d'affaires en France. J'ai créer le concept, je finance le site et souhaite créer une association. Si je mets à disposition ce site internet à l'association est ce que je reste propriétaire du site et du concept? Je n'ai pas envie d'offrir un outil performant et me retrouvéé pour différente raisons exclus de l'association et perdre mon projet. rnrnJe vous remercie par avence et attends avec impatience une réponse qui sera fondamentale à ma prise de décision. Bien évidemment s'il y a lieu de protéger ce projet j'effectuerai les démarche avec un avocat.rnrnBien à vousrnrnAudrey Arzel